

**FORMATION CONTINUE**

# L'accès à la promotion : ça se prépare! (PROM202)

## Contexte

La promotion au rang d'agrégé ou de titulaire constitue une étape très positive pour soi-même et pour son équipe. Elle représente une reconnaissance, une source de fierté et de motivation, et souvent, l'atteinte d'un objectif professionnel et personnel.

Mais qu'une promotion soit accordée ne dépend pas seulement de son « mérite » comme professeur; c'est aussi le résultat d'une démarche rigoureuse et stratégique qui mérite une certaine guidance. D'autres sont passés par là avant nous. En plus, une demande de promotion refusée, c'est difficile à vivre!

Il vaut donc la peine de s'outiller et de veiller à ce que sa demande de promotion soit la plus conforme possible aux attentes des comités qui l'analyseront, tant en regard des critères de promotion que du format de sa présentation. Il y a des aspects bien concrets à connaître pour se préparer de façon efficace.

Cet atelier s'adresse aux professeurs admissibles à une promotion (au rang d'agrégé ou de titulaire), et à ceux qui sont intéressés à mieux comprendre le processus et à s'y engager avec efficacité. Il vise à vous aider à bien investir votre temps dans les années précédant votre demande de promotion et à bien préparer votre dossier.

## Objectifs

À la suite de cette formation, les personnes participantes seront en mesure de :

1. Analyser ses réalisations professionnelles des dernières années sous l'angle de leur niveau de conformité avec les critères de promotion;
2. Planifier les prochaines actions à poser, avec un échéancier réaliste, en vue de la présentation d'une demande de promotion susceptible d'être acceptée;
3. Adopter une approche stratégique et systématique, dans la façon de présenter son dossier de demande de promotion, au niveau du contenu et du format.

### QUAND

**Le 15 septembre 2026**

**de 14 h 30 à 16 h 30**

**(heures de l'Est)**

### DURÉE

**2 heures**

### LIEU

**Microsoft Teams**

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :  
**11 septembre 2026**

## Préalables

Trois semaines avant l'atelier, un message est envoyé par courriel aux personnes participantes, leur proposant de faire un travail préalable. Il s'agit de faire l'analyse de leur propre dossier sous l'angle des critères de promotion. C'est un travail non accrédité, facultatif, mais avantageux.

## Animation

P<sup>re</sup> Marie Giroux, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

### Équipe de conception :

P<sup>re</sup> Marie Giroux, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P<sup>r</sup> Matthieu Touchette, Département de médecine

### Comité scientifique :

P<sup>re</sup> Marie Giroux, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P<sup>r</sup> Matthieu Touchette, Département de médecine

P<sup>re</sup> Karine Bériault, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

## Accréditation

Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, lequel est agréé par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) dont le Collège des médecins du Québec (CMQ) est partenaire. Pour les professionnelles et professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **2 heures** de formation accréditée. Les personnes participantes doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **2 heures** d'activités de développement professionnel (catégorie A).

La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures** de section 1.

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **2 heures** de crédits d'activité certifiée Mainpro+<sup>MD</sup>.

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.